

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

Réf. 130000007029/
N° rév. 1.1
Date de révision 11.03.2019
Date d'impression 15.03.2019

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Vernis en poudre

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Beissier S.A.U.
Txirrita Maleo, 14
20 100 Errentería (Guipúzcoa)
Téléphone: +34 943 344 070
Télécopie: +34 943 517 802

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Union Européenne

beissier.laboratorio@beissier.es

1.4 Numéro d'appel d'urgence Union Européenne

Téléphone: +34 943 344 070
(8:00-13:00 / 14:30-17:00 h.)(les heures de bureau)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Catégorie 1

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention:
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P315 Consulter immédiatement un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Ciment, portland

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Le mortier / l'enduit fait une réaction alcaline en présence d'eau. Il convient donc de protéger les yeux et la peau. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau. En cas de contact avec les yeux, consulter immédiatement un médecin !

Risque d'affection pulmonaire après une inhalation prolongée de particules de poussières.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration (% w/w) |
|---------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------|
| Ciment, portland | 65997-15-1 266-043-4 | Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335 Skin Irrit.2; H315 | ≥ 5 - < 10 |
| sulfoaluminate de calcium | 12005-25-3 | Skin Sens.1; H317 | ≥ 0,1 - < 1 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux | Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les remettre. |
| Contact avec les yeux | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si possible, utiliser une solution de rinçage oculaire isotonique (p. ex. 0,9 % de NaCl). |

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

Ne pas frotter les zones touchées.
Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.
Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:
Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.
Risque de lésions oculaires graves.
L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:
Toux
Irritant pour les voies respiratoires.

Traitement Traiter de façon symptomatique.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Ce produit n'est pas inflammable.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés Non applicable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit n'est ni explosif ni inflammable et n'a aucun effet comburant.

5.3 Conseils aux pompiers Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter la formation de poussière.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Humidifier et éliminer.
Eviter de soulever de la poussière-à l'intérieur utiliser un aspirateur au lieu de balayer. Couper avec un couteau, ne pas utiliser une scie, si possible.
Ne pas utiliser de l'air comprimé à des fins de nettoyage.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière.
En cas de marchandise ensachée et d'utilisation de réservoirs de mélange ouverts, verser tout d'abord l'eau, puis introduire le mortier sec avec précautions. Maintenir une hauteur de déversement réduite. Démarrer progressivement le malaxeur.
Ne pas comprimer les sacs vides ou seulement après les avoir placés p. ex. dans un sac plus grand.
Des charges supérieures à 25 kg ne doivent pas être déplacées à la main, mais uniquement à l'aide d'auxiliaires mécaniques. Suivant l'âge, le sexe et la constitution physique des travailleurs et la fréquence des opérations de levage et de transport, ces dernières représentent une sollicitation et une contrainte importantes, même en cas de poids moins élevés.
Lors de la mise en œuvre, ne pas s'agenouiller dans le produit frais.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tel que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées. |
| Information supplémentaire sur les conditions de stockage | Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Observer impérativement les indications du fabricant sur les conditions de stockage et la durée de conservation |
| Précautions pour le stockage en commun | Pas de matières à signaler spécialement. |
| 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit. |

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Afin d'éviter l'émission de poussière, il convient d'utiliser des systèmes fermés (p. ex. silo avec convoyeur), des dispositifs d'aspiration locaux ou autres équipements de commande techniques tels que des machines à enduit ou des malaxeurs continus dotés d'un équipement additionnel spécifique pour retenir la poussière.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.
Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| a) Protection des yeux/du visage | Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------|

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

b) Protection de la peau Protection des mains

Gants en coton avec revêtement nitrile
Délai de rupture: 480 min
Épaisseur minimale: 0,8 mm
Gants de protection conformes à EN 388.
p. ex. :KCL 102 Sahara® Top (Kächele-Cama-Latex GmbH,
Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de), ou autres gants
similaires.
Il n'y a pas besoin de gants de protection contre les produits
chimiques (cat. III).

Changer les gants lorsqu'ils sont trempés d'humidité.
Prévoir des gants de rechange.

après laver les mains utiliser une crème grasse
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur
concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et
les conditions particulières du lieu de travail (contraintes
mécaniques, temps de contact).
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de
sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un
fournisseur à l'autre.

Protection du corps

Vêtements de protection à manches longues

c) Protection respiratoire

Eviter de respirer des particules
Mélange et transvasement de mortier sec dans des
systèmes ouverts :

Le respect des valeurs limites de travail doit être garanti par
des mesures techniques efficace de protection contre la
poussière, p. ex. des dispositifs d'aspiration locaux. Si ce
n'est pas possible, utiliser des demi-masques de filtration
des particules de type FFP2 (contrôlés selon EN 149).

Préparation manuelle du mortier prêt à l'emploi : pas de
protection respiratoire nécessaire.

Préparation mécanique de mortier : pas de protection
respiratoire nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les
cours d'eau ou le sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts,
informer les autorités compétentes conformément aux
dispositions locales.

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Aspect | poudre |
| Couleur | blanc |
| Odeur | inodore |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| pH | > 11,5 (suspension aqueuse) |
| Point de fusion/point de congélation | Non applicable |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non applicable |
| Point d'éclair | non applicable |
| Taux d'évaporation | non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Ce produit n'est pas inflammable. |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | non applicable |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | non applicable |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité | env. 2,517 g/cm ³ (23 °C) |
| Solubilité(s) Hydrosolubilité | légèrement soluble |
| Température d'auto-inflammabilité | n'est pas auto-inflammable |
| Température de décomposition | Donnée non disponible |

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

Viscosité
Viscosité, dynamique non applicable

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes Non applicable

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement non applicable

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter la pénétration d'eau et l'humidité pendant le stockage (le mélange subit une réaction alcaline avec l'humidité et durcit).

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Réaction exothermique avec des acides ; le produit humide est alcalin et réagit avec des acides, des sels d'ammonium et des métaux communs tels que l'aluminium, le zinc, le laiton. La réaction avec des métaux communs produit de l'hydrogène.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Température de décomposition Donnée non disponible

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Ciment, portland:

Provoque une irritation cutanée.

sulfoaluminate de calcium:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Ciment, portland:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

sulfoaluminate de calcium:

Peut provoquer une allergie cutanée.

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Ciment, portland:

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales

Le ciment peut aggraver des pathologies préexistantes de la peau, des yeux et des voies respiratoires, p. ex. en cas d'emphysème pulmonaire ou d'asthme.

Information supplémentaire

Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Non applicable

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire Des effets écotoxiques, notamment une toxicité aquatique, ne sont possibles qu'en cas de libération de quantités importantes en liaison avec de l'eau par suite d'un décalage du pH.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

| | |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit | L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. En cas d'utilisation recommandée, il est possible de choisir le numéro-clé de déchet correspondant au code du catalogue européen des déchets (CED). Les restes peuvent être réutilisés. Seulement les restes non réutilisables seront dilués avec de l'eau et une fois durci. Des résidus de produit durcis peuvent être éliminés en tant que déchets industriels ou déchets de chantier sous les numéros de code de déchet 17 01 01 ou 10 13 14. Éliminer les restes non durcis selon la réglementation du code déchet. |
| Emballages contaminés | Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides. |
| Code d'élimination des déchets | 17 09 03* autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses (*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG |

| |
|---------------------------------------------------------|
| RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT |
|---------------------------------------------------------|

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non applicable

Autres réglementations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.
Ce produit contient du ciment à teneur réduite en chromates. Les personnes allergiques aux chromates ne doivent pas le manipuler.

Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

| | |
|------|-----------------------------------------|
| H315 | : Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux. |
| H335 | : Peut irriter les voies respiratoires. |

Texte complet pour autres abréviations

| | |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Eye Dam. | : Lésions oculaires graves |
| Skin Irrit. | : Irritation cutanée |
| Skin Sens. | : Sensibilisation cutanée |
| STOT SE | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR

santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations

L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur
Personne de contact
Union Européenne
FR / FR

beissier.laboratorio@beissier.es

AGUAPLAST EXPORT SUPER REPAIR